

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
---  
ARRÊTÉ  
Le **Président de Limoges Métropole**  
du 12 septembre 2025

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet relative au projet d'Ecopôle ASTER emportant mise en compatibilité du PLU du Palais-sur-Vienne

N° 27129

**Le Code général des collectivités territoriales**  
**W** le Code de l'aménagement et notamment ses articles L121-1 et suivants et R123-1 et suivants et L120-1.  
**W** le Code de l'environnement.  
**W** les délibérations du Conseil communautaire de Limoges Métropole n° 20-1 du 27-06-23, n° 20-1 du 29-05-2024, n°20-1 du 02-02-2024 et n°20-1 du 27-06-2024 relatives au lancement de la concertation et au bilan effectué.  
**W** l'avis de la 9946 Nouvelle Aquitaine n°1904 du 26 avril 2025 portant sur le projet d'Ecopôle ASTER et sur la mise en compatibilité du PLU de la commune du Palais-sur-Vienne, relative à évaluation environnementale.  
**W** les avis émis par les personnes consultées et associés.  
**W** le Procès verbal de la Réunion d'examen complet.  
**W** la décision de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Limoges en date du 11 juin 2025, dérogant au Préfet BURGEL, en qualité de commissaire enquêteur.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de soumettre à enquête publique la procédure de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme du Palais-sur-Vienne.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de soumettre à enquête publique la procédure de déclaration de projet relative au projet d'Ecopôle ASTER emportant mise en compatibilité du PLU de la commune du Palais-sur-Vienne, préalablement à son approbation.

ARRÊTÉ

**ARTICLE 1.** Il y a lieu de procéder à enquête publique relative à la déclaration de projet relative au projet d'Ecopôle ASTER, la mise en compatibilité du PLU de la commune du Palais-sur-Vienne.

L'enquête publique sera ouverte du **lundi 8 octobre 2025 à partir de 09H00 au vendredi 7 novembre 2025 à 17H00** inclus aux horaires ci-dessous, au siège de Limoges Métropole, situé au 16 rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES, voir descriptif annexé au présent arrêté.


**ARTICLE 2.** La décision relative à l'enquête publique présentée à l'article 1 sera tenue à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs du lundi 8 octobre 2025 à partir de 09H00 au vendredi 7 novembre 2025 à 17H00 aux heures et aux lieux suivants.

- Dans les locaux de la mairie du Palais-sur-Vienne, situés au **25 rue Jules Ferry, 87420 Le Palais-sur-Vienne** pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux en public, soit du lundi au vendredi de 09H00 à 17H00 et de 18H30 à 17H00, et le samedi de 09H30 à 12H00.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet relative au projet d'Ecopôle ASTER emportant mise en compatibilité du PLU du Palais-sur-Vienne

1 DOCUMENT - Publié le 12 Septembre 2025

 27129.pdf  
(.pdf, 205,9 Ko)

 TÉLÉCHARGER